



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PONCHON

SÉANCE DU 09 JUIN 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT **Maire**,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Denis ROLLAND, **Adjoint**s

Francine FAUQUEMBERGUE, Laurence LACHAPELLE, Bruno CAFFIER, Michel VASSEUR, Nancy SUZÉ,

Jocelyne BORDIER, Conseillers

Absents : Geneviève DELABY, Pouvoir à..... Colette JOLLIVET.

Myriam LEDOUX, Pouvoir à..... Yannig MERLIN.

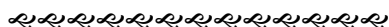
Jean-Pierre JOYOT, Pouvoir à..... Jocelyne BORDIER.

Olivier WAUTERS, Pouvoir à..... Nancy SUZE.

Secrétaire de séance : Jocelyne BORDIER.

Participait à la réunion : Martine CORNET

Observations sur le compte rendu de la séance du 11/05/2023 : Néant.



1. Élections des Délégués Sénatoriaux.

- Le bureau est constitué du Maire, et des deux conseillers les plus âgés présents à savoir : Colette JOLLIVET et Francine FAUQUEMBERGUE.
Ainsi que des deux conseillers les plus jeunes présents à savoir : Laurence LACHAPELLE et Michel VASSEUR.
- Deux listes se présentent,
La première, constituée de
Y. MERLIN
N. SUZE
B. CAFFIER
My. LEDOUX
O. WAUTERS
G. DELABY
La seconde, constituée de
F. FAUQUEMBERGUE
D. ROLLAND
- Pour la liste MERLIN 7 voix
Pour la liste FAUQUEMBERGUE 6 voix
Bulletin blanc 1

14



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

- Le résultat du vote attribue un siège de suppléant à B. CAFFIER, qui le refuse
- Le résultat final est le suivant :
Titulaires : Y. MERLIN, N. SUZE, F. FAUQUEMBERGUE
Suppléants: My LEDOUX, O. WAUTERS, D. ROLLAND

2. Délégation de Compétences au Syndicat d'Énergie de l'Oise.

Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables.

Elle consisterait en une étude générale de tous les bâtiments de la Commune, sur les questions d'économie d'énergie. Elle déboucherait sur des propositions de travaux, sans obligation de réaliser ces travaux.

Accord unanime du Conseil Municipal pour déléguer cette compétence au SE60.

3. Servitude de canalisation d'assainissement.

Dans le chemin du Pont Courtin, une canalisation d'assainissement privée, a été posée sur le Domaine Public, et surtout à proximité de la canalisation principale de refoulement.

Les propriétaires concernés lambinent pour établir à leur frais une servitude de canalisation.

On consultera la Communauté de la Thelloise pour savoir si une action en justice relève de son initiative ou de l'initiative de la Commune.

4. Démarchage à domicile.

Il n'est pas interdit.

Le Maire peut simplement demander, par arrêté, de se déclarer en Mairie.

Une déclaration préalable au démarchage apparait comme une arme à double tranchant.

Les démarcheurs pourraient invoquer la déclaration en Mairie, pour arguer qu'ils sont recommandés par la Mairie.

L'avis du Conseil Municipal est de laisser les choses en l'état.

5. Modification simplifié N° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Mise à disposition du public, à la Mairie, du 5 juin au 8 juillet.

6. Le Conseil Municipal remercie LUC SUZE, et tous les membres du Comité des Fêtes pour la suite des manifestations qu'ils ont organisées, ou auxquelles ils ont pris part : jeux inter villages, brocante, fête du village.
7. Le Conseil Municipal remercie également, les services communaux, L. GOMEL et D. DUMONT, qui font face à une période chargée : Fêtes, Cérémonies, transports de matériels pour les manifestations publiques et privées, prêts et transports de matériels entre Ponchon et les communes voisines, tonte en général, tonte des chemins, tontes nécessitées par les manifestations, etc Et en une période où la végétation est vigoureuse.
8. R. JOYOT remercie également Y. MERLIN qui s'est débattu entre ENEDIS, ENGIE, EDF et d'ELEC, pour assumer l'alimentation électrique des manifestations.

Date présumée du prochain Conseil : **vendredi 28 juillet à 19 h**

Mairie de PONCHON - 60430 PONCHON Téléphone : 03 44 03 31 58
Mail : mairie.de.ponchon@orange.fr - Site internet : <http://ponchon.fr>